

Bonjour chers parents,

Avec la fête de l'Halloween qui s'en vient bientôt, nous voulons que les enfants aient du plaisir tout en respectant les mesures de sécurité émises par le département de la Santé publique.

Veuillez vous référer à la liste ci-bas, afin de vous guider :

- Le port de costume est permis.
- Seulement les masques en tissus qui couvrent la bouche et le nez sont permis.
- Il n'est pas permis d'envoyer de la nourriture à partager avec les élèves de la classe. Cependant, il est acceptable d'envoyer des objets tels que des crayons, des gommes à effacer ou autres.
- Les costumes que portent les enfants à l'école doivent respecter le code vestimentaire et, de plus, ne doivent pas couvrir le visage ni inclure d'items qui représentent la violence, des armes ou du langage vulgaire.

Le code vestimentaire de l'école

La propreté, l'hygiène et la dignité humaine sont des normes exigées qui guideront la tenue vestimentaire.

Les vêtements doivent être confortables, appropriés pour l'école, au climat, à l'âge et au niveau de la personne. Les vêtements révélateurs, transparents et à caractère suggestif (sexiste, raciste, vulgaire, etc.) ne sont pas permis.

Ligne directrice :

***Robe, jupe, pantalon court doivent être portés à la mi-cuisse,
Les chandails, chemises, blouses doivent couvrir de l'épaule à la taille,
Les vêtements doivent couvrir les sous-vêtements,
Les débardeurs ou camisoles doivent avoir des bretelles larges (4cm).***

Dans les cas jugés inconvenables, un élève pourrait être tenu de modifier sa tenue vestimentaire sans quoi il sera envoyé au bureau et les parents en seront informés.